



Justificatif taux incapacité retraite anticipée pour handicap

Par mario1500

Bonjour,

Je suis en activité professionnelle mais reconnu par la MDPH avec une incapacité ? 50 % et < 80 %.

Cela m'a été annoncé par email, courrier, ainsi qu'une dernière fois par courrier lors d'un refus d'AAH.

Je souhaiterais à terme partir en retraite anticipée pour cause de handicap mais il faut prouver avoir été en activité professionnelle pendant un certain nombre d'année en situation de handicap. Il me reste 17 ans à cotiser sous ces conditions.

Comment prouver mon taux de manière continu mon taux d'incapacité pour les années à venir alors qu'il semble que selon cet arrêté du 28 avril 2025 une notification de refus de prestation type AAH ne sert de justificatif que pour une année :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051568113>

Je comprends limite que je suis censé solliciter mon médecin tous les ans et demander à la MPDH l'AAH tous les ans pour avoir une notification de refus tous les ans en continu jusque ma retraite anticipée.

Est ce bien le cas ?

Y'a t'il quelque chose de plus simple à réaliser ?

Je suis surpris si c'est ce que le législateur a prévu tant la MDPH a déjà de longs délais pour traiter ses dossiers.

Merci d'avance pour votre aide.